

Registre des délibérations – Séance du 05 juin 2026

COMMUNE DE TALLENAY

**Procès-verbal de la séance de conseil municipal
du vendredi 05 juin 2026 à 20 heures**

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLEYAY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 27 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Ludovic BARBAROSSA, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : BARBAROSSA Ludovic, HUOT-MARCHAND Pierre, LOULIER Catherine, LAHENS Aurélien, BONIN Florence, BULLOT Michel, DELAY Martine, LATHUILLE Christine, VACELET Nicolas, VIENNET Isabelle, CLERC Alexandre.

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : LAHENS Aurélien

Session ordinaire

ORDRE DU JOUR

***Le Maire précise qu'un point est ajouté à l'ordre du jour concernant la désignation des représentants à la CLECT**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 22 avril 2026

Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Choix d'une entreprise pour la réfection du terrain de pétanque

DELIBERATIONS

2026_23	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CLECT
---------	---

DELIBERATION 2026 - 23 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2026 portant création, fonctionnement et composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de Tallenay de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner comme représentant titulaire : M. BARBAROSSA Ludovic et comme représentant suppléant : M. HUOT-MARCHAND Pierre pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Dans la perspective des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2026 dans le département du Doubs, l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants doit être organisée le vendredi 5 juin 2026 dans chaque commune du département.

En application des dispositions des articles L.284 à L.290-2 et R.131 du code électoral, le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire est de un délégué et de trois suppléants pour la commune de Tallenay.

Après vote, M. BARBAROSSA Ludovic est élu délégué ; Mme LOULIER Catherine, M. HUOT-MARCHAND Pierre et M. LAHENS Aurélien, sont élus suppléants.

Choix d'une entreprise pour la réfection du terrain de pétanque

Dans le cadre de la réfection du terrain de pétanque, deux entreprises ont été sollicitées.

- L'entreprise Duchesne de Flagey pour un montant de 10 125,60€ TTC
- L'entreprise Cuinet de Tarcenay pour un montant de 10 451,40€ TTC

Après échanges, le conseil se prononce en faveur de l'entreprise la mieux-disante, soit l'entreprise Duchesne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

**Le secrétaire de séance,
LAHENS Aurélien**

**Le Maire,
Ludovic BARBAROSSA**